

## COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

-----

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du vendredi 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril 2023 à dix-neuf heures et quinze minutes le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14**

#### **Présents : 11**

Jean-Luc TRICOT, Sylvia MAILLOT, Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Pascal LEQUIEN, Nathalie COUTURIER, Dimitri FONCLAUD, Sandrine JORLAND, Laëtitia SOULIER, Claudia BALAVOINE, Bertrand MARION.

#### **Absents excusés : 3**

Pascal Maruejols : pouvoir à Pascal Lequien  
rôme Lebeau : pouvoir à Claudia Belavoine  
Dejan Stamenkovic : pouvoir à Nathalie Couturier

#### **Absent :**

**Date de convocation :** 7 avril 2023

**Secrétaire de séance :** Laëtitia SOULIER

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 14 avril 2023 à 19 h 15 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Jean-Luc TRICOT.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 23 mars 2023, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**Ordre du jour complémentaire :** Convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre la commune et la CCBPD – l'assemblée accepte à l'unanimité l'ordre du jour complémentaire.

#### **Vote du compte de gestion :**

Le Maire informe l'assemblée que nous avons réceptionné ce jour, le compte de gestion 2022 de la Trésorerie de Villefranche Sur Saône.

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2022 de la commune.

Le Maire rappelle que ces résultats avaient déjà été examinés et acceptés lors de la séance du conseil du 23 mars 2023 au vu de l'état des « crédits consommés » fournis par la Trésorerie, en conséquence il propose à l'assemblée de l'adopter.

L'Adjoint aux finances rappelle ces résultats :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 592531.91 euros

Recettes : 665582.14 euros soit un résultat de l'année à **+ 72 750.23 euros**

Soit un résultat total de fonctionnement avec le résultat cumulé de + 32 000 euros de **+ 104750.23 euros**

**Section d'investissement :**

Dépenses : 431857.34 euros

Recettes : 404580.67 euros

**Résultats de l'exercice 2022 : -27276.67 euros**

Soit un résultat global d'investissement de + 98307.76 euros avec un report antérieur de + 125584.43 euros

**Résultat global de clôture de l'exercice des 2 sections confondues + 203057.99 euros.**

Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion 2022.

**Vote du compte administratif 2022 :**

Le Maire rappelle que le compte administratif 2022 a été validé par le conseil le 23 mars 2023. Conformément à l'article L2221-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, sous la présidence de madame Sylvia MAILLOT, Adjointe au Maire, le compte administratif de l'exercice 2022, faisant apparaître les résultats suivants :

➤ **Section de fonctionnement**

- Dépenses : 592 531.91 €
- Recettes : 665 282.14 €
- **Résultat : excédent de 72 750.23 €**

➤ **Section d'investissement**

- Dépenses : 431 857.34 €
- Recettes : 404 580.67 €
- **Résultat : déficit de 27 276.67 €**

Un excédent de clôture **cumulé** au 31 décembre 2022 de **+ 104 750.23 € en section de fonctionnement et à + 98 307.76 € en section d'investissement.**

Le résultat est conforme au compte de gestion 2022.

Le conseil municipal à l'unanimité vote le compte de gestion administratif 2022.

**Budget prévisionnel 2023 :**

Le Maire dans un préambule, attire l'attention des Conseillers sur le budget de l'année 2023. En effet, la hausse de l'énergie à minima prévue de + 25000 euros, la hausse des frais de personnel de + 25000 euros, ainsi que diverses hausses liées à l'inflation, va nous obliger à reporter plusieurs projets afin d'équilibrer le budget.

Il précise toutefois qu'une demande a été déposée auprès du SYDER, au titre du « bouclier fiscal » afin de bénéficier d'une participation pour la consommation électrique de l'école.

Il expose également que suite à une erreur technique, la contribution aux SIVU de La Pray (SMAP depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023) 2022 de 8708.70 euros au titre des eaux pluviales, a été réglée sur l'exercice 2023, ce qui fait 2 contributions à inscrire sur ce budget.

### **Contribution au SYDER et au SIBA :**

Pour 2023, la contribution au SYDER s'élève à 29 746 euros.  
Compte tenu des restrictions budgétaires pour cette année, le Maire propose de fiscaliser 8000 euros et d'inscrire au budget 21746 euros

Pour le SIBBA (érosion, musée, logiciel, câble) la contribution de 5635 euros sera fiscalisée, comme les années précédentes.

Ces propositions sont validées à l'unanimité par les conseillers.

### **Décision en matière de taux :**

L'Adjoint chargé des finances, expose que les valeurs locatives ont été revalorisées de 7.1 %.

Le Maire propose de reconduire les taux de 2022, à savoir 37.83 pour le FB et 44.17 pour le FNB, et de fixer la THRS (résidences secondaires) à 24.68, taux de 2019 de la TH

Ces taux sont votés à l'unanimité.

### **L'Adjoint aux finances rappelle les résultats de l'exercice 2022, à réaffecter en 2023 à savoir 104 750.23 euros.**

Afin d'équilibrer le budget et de financer les investissements retenus, il propose d'inscrire 31304.20 euros en fonctionnement et 73 404.80 euros en investissement.

### **L'excédent d'investissement 2022 de 98307,00. euros sera reporté en recettes d'investissement.**

### **Travaux d'assainissement :**

Samuel Gonnon, Vice-président du Syndicat d'assainissement de la Pray, expose que des travaux d'assainissement sont inscrits dans le secteur du lieudit « Paradis » pour l'année 2023 par le SIVU de La Pray. Il propose de profiter de ces travaux (ouverture de la route) pour faire des travaux de collecte séparative eaux usées et eaux pluviales (à charge de la commune). Le coût de ces travaux est estimé à 360 000 euros.

Ces travaux peuvent être financé

s par un emprunt, mais compte tenu des taux élevés actuellement, le budget de la commune ne pourra pas absorber l'échéance.  
Une autre option pourrait être étudiée.

Le budget de fonctionnement s'établit à 714 441.35 euros en tenant compte de l'affectation du résultat 2022 de 31304.20 euros et le budget d'investissement à 309 068.34 euros en tenant compte également de l'affectation de résultat de 2022 de 73404.80 euros et du report d'excédent d'investissement de 98 307.00 euros.

**Le budget global est de 1 023509.69 euros en comparaison au BP de 2022 de 1 250000 euros (-.12.2 %)**

Le budget 2023 est voté à l'unanimité.

### **Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol**

Le Maire présente au conseil la nouvelle convention présentée par la CCBPD et les communes membres pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Pendant de longues années la commune disposait gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis de construire, de permis d'aménager ou des déclarations préalables.  
Ces missions d'instruction des autorisations de construire par la DDT ont été abandonnées dans les communes membres d'établissement public de coopération intercommunale de plus de 15000 habitants.

Il rappelle que les communes peuvent charger un établissement public de coopération intercommunale, soit en l'occurrence la CCBPD, des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme susvisées conformément aux dispositions de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme.

La présente convention a pour objet les modalités de mise à disposition auprès de la commune du service de la CCBPD chargé de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune par son maire.

Pour 2023 le coût par permis de construire a été estimé à 250 euros. Sur cette base, le coût des autres types d'acte a été estimé en appliquant un coefficient modérateur. La commune fait instruire les PC par la CCBPD ; elle gère les DP à l'exception des divisions de parcelle.

La présente convention a été votée à l'unanimité.

## Questions diverses :

### - Conseil d'école du 30 mars 2023 :

L'effectif est de 106 enfants au 1<sup>er</sup> avril 2023 et de 112 enfants pour septembre 2023. L'académie a émis un avis favorable pour une ouverture de classe en septembre 2023, soit 5 classes.

Les évaluations de septembre et janvier font ressortir de bons résultats dans l'ensemble ; pas d'élève en grande difficulté

Les différents projets par classe sont abordés.

**Le projet de classe est l'environnement proche.**

### Dispositif phare :

En novembre 2023 une journée sera programmée sur le harcèlement Surfer « sur le net »

Formation sur les déplacements en vélo et à pieds avec une évaluation par des personnes extérieures

### Enseignement spécifique :

Plan laïcité

Enseignement sexualité (consentement) avec les CM1 et CM2 en particulier

### Service périscolaire :

Fibre à l'école au + vite

Kermesse le 24 juin

Prochain conseil d'école le jeudi 22 juin à 18 heures

### Enquêtes publiques :

PPRNI (plan de protection des risques inondation) du 24 avril au 25 mai 2023  
Une synthèse sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Renouvellement et extension de l'exploitation de la carrière du Val d'Azergues du 2 mai au 9 juin 2023.

Lafarge Holcim ciment sollicite le renouvellement de l'extension de l'autorisation de la carrière pour poursuivre l'exploitation pour une durée de 30 ans et pour une surface de 83.20 hectares avec un rythme de production de l'ordre de 600000t par an et ne pouvant pas dépasser 1 000 000 t par an.

**Caractéristique de la demande :** surface demandée de 83.20 ha dont 79,90 en renouvellement avec approfondissement de 30 mètres, extension de 3.5 ha.

**Demande d'autorisation de défrichement pour l'agrandissement de**  
0.4 ha

### **Zone d'extension :**

- St Jean des Vignes – Est carrière
- Côté nord de Charnay
- Très petite part sur Belmont

L'agrandissement du bassin de décantation sur la commune va permettre une amélioration du taux d'abattement des MES ( matières en suspension)

Le projet répond aux enjeux écologiques, paysagers et pédagogiques ; inscrire le réaménagement dans une vocation écologique.

Le Maire rencontre le commissaire enquêteur le jeudi 11 mai après-midi  
A l'issue de ces 2 enquêtes le conseil municipal devra émettre un avis.

**Arrêté préfectoral relatif à la mise en situation de vigilance sécheresse des eaux souterraines et des eaux superficielles du Département du Rhône.**

La commune de Belmont d'Azergues est en zone 1

- Situation de vigilance pour les eaux souterraines
- Situation de vigilance pour les eaux superficielles et leur nappe d'accompagnement.

La situation de vigilance correspond à un niveau d'alimentation des cours d'eau et des nappes où tous les usages sont satisfaits mais à partir duquel la situation basse est susceptible de s'aggraver dans les semaines et mois à venir.

Cette situation est maintenue jusqu'au 31 octobre 2023.

**CR commissions et Syndicats :**

**SIVU de la PRAY (SMAP) :**

Plusieurs scénarios sont actuellement à l'étude afin d'améliorer les finances du Syndicat d'assainissement : Faire payer l'utilisateur – participation des communes – augmentation du prix ; + 9 % sur 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 30

Prochain conseil d'adjoints le 16 mai à 18h 45

Prochains CM le 25 mai et le 30 juin à 19h 15.